



CP VILLEPINTÉ : GARDE A VUE INJUSTIFIÉE QUAND LES FAITS SONT ÉCRITS, MAIS QUE LA PAROLE DES AGENTS EST ÉCARTÉE

RAPPEL DES FAITS, POUR QUE LES CHOSSES SOIENT DITES CLAIREMENT

Lors d'un mouvement encadré de personnes détenues, un **incident violent éclate entre deux détenus**.

Les écrits professionnels établissent que :

- Une **agression physique grave** est commise par un détenu sur un autre
- La victime est **entraînée au sol et frappée violemment**
- Les agents **interviennent immédiatement** pour séparer, sécuriser et mettre fin à l'agression
- Des **renforts sont appelés**, conformément aux procédures
- Les faits sont **consignés, horodatés et corroborés par la vidéoprotection**
- L'incident est classifié comme **violence physique entre personnes détenues**

Les agents agissent **dans l'urgence, sous contrainte, pour protéger et rétablir l'ordre**.

Les faits sont **écrits, documentés, traçables**.

ET POURTANT...

Malgré ces éléments factuels, ce sont les agents qui se retrouvent **mis en cause**, leur parole **contestée**, leurs actes **suspectés**, tandis que **la version du détenu est retenue comme vérité première**.

☞ La parole du détenu vaut désormais évangile.

☞ Celle de l'agent assermenté devient secondaire, voire suspecte.

UNE DÉRIVE INACCEPTABLE

Le Bureau Local Force Ouvrière Justice dénonce une situation devenue **intolérable**.

Une fois de plus, des **agents pénitentiaires assermentés**, exerçant leurs missions dans un contexte **déjà tendu, exigeant et dangereux**, voient leur **parole remise en cause par principe**, jusqu'à faire l'objet de **mesures coercitives disproportionnées**.

☞ Être agent pénitentiaire, ce n'est pas être coupable par nature.

☞ Faire son travail ne doit jamais conduire à une privation arbitraire de liberté.

CE QUE NOUS DÉNONÇONS SANS DÉTOUR

- Des **gardes à vue injustifiées et disproportionnées**
- Une **présomption de culpabilité systématique** envers les agents de l'État
- Des **dossiers construits à charge**, qui remontent sans réel contradictoire
- Une **écoute prioritaire accordée aux détenus**, au détriment des faits établis
- Une **déconsidération profonde** d'un corps professionnel essentiel
- Une réalité choquante : **des agents traités pire que des voyous**

DES FAITS, PAS DES OPINIONS

- Les agents pénitentiaires sont des **fonctionnaires assermentés**
- Ils agissent **dans le cadre strict de la loi**
- Leurs écrits ont une **valeur juridique**
- La sécurité publique repose sur la **confiance institutionnelle**

Quand cette confiance disparaît, **c'est l'autorité de l'État qui recule.**

CHACUN DOIT ASSUMER SES RESPONSABILITÉS

La chaîne décisionnelle ne peut pas fonctionner à sens unique.

Quand les faits sont établis, **ils doivent être regardés.**

Quand les règles sont respectées, **les agents doivent être protégés**, pas exposés.

FORCE OUVRIÈRE JUSTICE NE SE TAIRA PAS

Le Bureau Local FO Justice apporte son **soutien total et indéfectible** aux agents concernés.

Nous resterons **vigilants, combatifs et présents.**

Parce que **sans respect des agents, il n'y a plus d'autorité.**

RESPECT POUR CEUX QUI FONT RESPECTER LA LOI

Adresse du Bureau local : Avenue de Vauban 93420
Villepinte
Mail : mavillepinte@fojustice.fr
Tel : 0683762958

SLP **FO Justice Villepinte**
Le 28 janvier 2026

